

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :

29 juin 2021

Date d'affichage :

9 juillet 2021

L'AN deux mille vingt et un, le 5 juillet le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 29 juin, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 00, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

Mme ACKNIN, M. BAGES, Mme BERTHELEMY (à partir de la question n° 2), MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, CHASSAING, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mme GRENET (à partir de la question n° 2), M. LARRAUFIE, Mmes LAURENT, LYON (à partir de la question n° 2), MACHANEK, NIORT, MM. PAILLONCY, Mme PIRES-BEAUNE (jusqu'à la question n° 15), MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Rémy BALLET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Mickaël SEMANA

Mme Hélène BERTHELEMY, Conseillère Municipale
absente à la question n° 1

M. Jean-Michel DE ROCQUIGNY, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Anne VEYLAND

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint
absente à la question n° 1

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Pierre DESMARETS

Mme Véronique LYON, Conseillère Municipale
absente à la question n° 1

Mme Virginie MOURNIAC-GILORMINI, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Christine PIRES-BEAUNE, Conseillère Municipale
absente à partir de la question n° 16

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Pierrick VERMOREL

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 JUILLET 2021**

QUESTION N° 20

OBJET : Tarifs spectacles saison culturelle 2021/2022

RAPPORTEURS : Jean-Pierre BOISSET

Question étudiée par la Commission n° 3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le 23 juin 2021.

Il est proposé de ne pas modifier les tarifs pour la saison 2021-2022. En raison de la Covid 19, la quasi-totalité des spectacles de la saison 2020-2021 est reportée sur la saison 2021-2022.

Il reste par conséquent peu de places pour la vente en 2021-2022. L'accès au tarif abonné se prolongera en 2021-2022 pour les personnes ayant déjà pris une formule abonnement en 2020-2021 et qui souhaiteraient ajouter un spectacle à leur abonnement.

TYPE DE PLACES	TARIFS 2020/2021
Plein tarif	12,00 €
Tarif réduit Allocataires minima sociaux, personnes en situation de handicap, adhérents CE et organismes conventionnés avec la Ville, abonnés saisons culturelles de Châtel-Guyon, Volvic, Mozac, Sémaphore à Cébazat, Comédie de Clermont, Puce à l'oreille, sur présentation d'un justificatif.	8,00 €
Tarif Abonné (avec un minimum de 3 spectacles pouvant être intégrés à l'abonnement)	6,00 €
Tarif Jeunes (-18 ans, étudiants)	4,00 €
Tarif Famille (tarif unique par place sur les spectacles identifiés famille)	3,00 €
Tarif Scolaires (maternelles et primaires) + Centres de Loisirs + crèche	2,00 €
Spectacles spécifiques (pour certains spectacles hors abonnement) Plein Tarif Tarif réduit (jeunes – 18 ans, minima sociaux, handicap) Tarif Abonné Tarif Jeune (uniquement pour les lycées et collèges riomois partenaires)	20,00 € 15,00 € 11,00 € 4,00 €
Tarif spectacle rendez-vous des voisins (hors abonnement) Plein tarif Tarif réduit Tarif Jeune (- 18 ans)	12,00 € 8,00 € 4,00 €
Stages (tarif à la journée)	15,00 €
Actions culturelles (ateliers, lectures, carte blanche...)	3,00 €

Surbooking :

En raison de l'absentéisme de spectateurs (maladies, oublis ou autres) sur certains spectacles annoncés complets en début ou en cours de Saison Accès Soirs, il est proposé de faire un surbooking le soir du spectacle, avec la mise en vente de places non numérotées ne pouvant excéder la capacité limite de la salle en termes de sécurité.

Fixation d'un nombre de places exonérées dans le cadre de partenariats :

Les spectacles de la Saison Culturelle Accès-Soirs font l'objet d'invitations dans la limite de 8% au maximum de la jauge (institutionnels, professionnels du spectacle vivant, partenaires privés par convention). Cependant, en raison du contexte Covid, pour la saison 2021-2022, il n'y aura pas d'invitations qu'elles soient institutionnelles ou pour les partenaires privés, ceci afin de pouvoir privilégier l'accès au public du peu de places restantes sur les reports de spectacles. Ceci pourra être revu en fonction de l'évolution des restrictions sanitaires.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver les tarifs proposés pour la saison culturelle 2021/2022,**
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 5 juillet 2021

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL